

LES JUIFS DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LA PRÉPONDÉRANCE JUIVE

première partie : **SES ORIGINES** (1789-1791)
d'après des documents nouveaux, 1889

Suite à *L'entrée des Israélites dans la société française*
par **L'ABBÉ JOSEPH LÉMAN**
(1836-1915)



UN JUIF CONVERTI CATHOLIQUE
ANALYSE ET JUGE
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE !

Imprimatur
Cardinal Foulon
26 Aug. 1889

Selon Joseph Lémann, l'acte de naissance de l'intégration de la communauté juive au sein de la société française peut se rédiger ainsi : « *Est née des Droits de l'Homme et de la France déchristianisée, dans le local de l'Assemblée Nationale : du 14 août 1789 au 27 septembre 1791* ». L'auteur poursuit : « *À Jéricho, les droits de Dieu marchaient devant Israël, avec le bruit des trompettes ; en France, ce sont les droits de l'homme, avec la hache révolutionnaire, qui lui frayent la voie* ».

Faisant suite au célèbre *ENTRÉE DES ISRAÉLITES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE*, ce nouvel ouvrage décrit, avec une grande précision, par quelles démarches les Juifs ont obtenu le titre de citoyen et l'égalité des droits. L'auteur étudie en détail **les liens tissés entre les Juifs et les sociétés secrètes**, ainsi que les nombreux et très divers moyens mis en œuvre pour venir à bout des résistances de l'Assemblée Nationale et du peuple français.

L'AUTEUR

Né en 1836, Joseph Lehmann était le contraire de ce que l'on appelle aujourd'hui un "raciste", voire un "antisémite". Juif converti devenu prêtre catholique, il consacra toute son existence, jusqu'à sa mort en 1915, à tenter de convertir ses anciens coreligionnaires au christianisme.

Son œuvre majeure représente le résultat de plus de vingt ans de recherches.

À QUI S'ADRESSE L'HOMMAGE DE CE LIVRE

I

Nous ne venons pas appeler l'attention sur la prépondérance juive, ce qui n'est plus nécessaire ; encore moins la préconiser, ce qui serait un mal, mais nous venons l'expliquer.

On sait vaguement qu'elle est issue de la Révolution Française, mais on ignore les circonstances et les péripéties de sa genèse. Ce livre les raconte.

C'est un acte de naissance que nous nous permettons de faire passer sous les yeux de M. Sadi Carnot, président actuel de la République Française, sous les yeux de l'Assemblée Nationale récemment sortie des comices de septembre 1889, et sous les yeux de MM. les membres de ces loyales Assemblées provinciales, qui, d'un bout de la France à l'autre, ont rapproché dans une belle synthèse patriotique les choses anciennes et les choses nouvelles.

L'hommage s'adresse d'abord à M. Sadi Carnot, parce que le père de Monsieur le président de la République a écrit la vie de celui qui fut le principal agent de l'émancipation juive auprès de la Constituante, du prêtre-député Grégoire (1.¹). Le biographe s'est tenu dans le voisinage de la vérité plutôt que dans la vérité elle-même. Mieux renseigné par ces pages qui sollicitent l'honneur d'être lues, le chef de l'État jugera peut-être **opportun de préserver le palais de l'Élysée de l'influence hébraïque que** lui a léguée la maison de son père (2).

Nous nommons ensuite, dans notre hommage, l'Assemblée Nationale sortie des comices de septembre 1889, parce qu'elle se trouve rappeler, et pour le nom et pour les dates, la première assemblée française à qui incomba le fardeau de s'occuper pour la première fois de la *question juive*. L'expression ne semblera pas trop forte, quand on aura pris connaissance de cet ouvrage.

De 1789 à 1791, l'Assemblée Nationale, devenue la Constituante, eut le cauchemar de cette question. Dans l'hypothèse où l'Assemblée Nationale de 1889 viendrait à en être saisie de nouveau durant sa législature qui commence (ce qui ne serait nul-

¹ Les notes sont en fin d'ouvrage ; à partir de la page 213. (NDE)

lement impossible), il reste à savoir si elle se résignerait aux hésitations et aux perplexités de sa devancière, et si, en fin de compte, elle capitulerait, comme elle, devant les juifs.

Aurions-nous pu oublier, dans notre hommage, Messieurs les membres des Assemblées Provinciales de ce centenaire ? En reprenant, avec une largeur de vues et une précision admirables, toutes les questions contenues dans les cahiers de 1789, ils n'ont délibéré sur la question israélite qu'avec une extrême réserve, uniquement à propos de l'accaparement et de l'agiotage (3). Les documents authentiques leur manquaient pour juger, sur les autres points, l'israélitisme contemporain. Qu'ils veuillent bien nous permettre de leur présenter ces documents : ils pourront leur être utiles, si les rênes du pouvoir reviennent entre leurs mains.

Les termes pleins de noblesse et de mesure qu'ils ont employés à l'égard des israélites, dans leur récente et trop courte délibération (4), prouvent qu'ils sauraient combattre et conjurer le péril sémitique en ne lésant pas ces deux choses saintes : les gloires de l'ancien peuple de Dieu, et le mouvement des conversions vers le catholicisme.

II

C'est un acte de naissance, avons-nous dit, que nous plaçons sous des yeux capables de l'apprécier.

L'acte de naissance, en effet, peut se rédiger ainsi qu'il suit : **LA PRÉPONDÉRANCE JUIVE est née des Droits de l'Homme et de la France déchristianisée, dans le local de l'Assemblée Nationale : du 14 août 1789 au 27 septembre 1791**, durée de cet enfantement laborieux.

Mise au jour, cette prépondérance va grandir. Ses développements seront l'objet d'études subséquentes. Signalons tout de suite l'auxiliaire de sa prodigieuse croissance, par un apologue greffé sur un mot historique :

« *La Révolution fera le tour du monde* », annonce, un jour, Mirabeau. Tenant parole au tribun qui s'engageait ainsi pour elle, la Révolution se met en marche ; dès le début de sa gigantesque tournée, elle est abordée par un singulier compagnon : **le juif-errant**. Ils se regardent et se disent : unissons-nous.

« *Je commence le tour du monde*, ajoute, avec un empressement juvénile, la Révolution.

« — *Il y a dix-huit siècles que je l'accomplis*, répond le juif-errant ; *je te guiderai !...* »

Depuis lors, tous les continents et tous les peuples les ont vus passer ensemble.

Cet apologue suffit à faire comprendre la rapidité d'accroissement qui s'est manifestée dans la prépondérance juive.

Évidemment, les Juifs avaient tout à gagner dans la compagnie de la Révolution. Ils n'ont plus besoin de discuter, comme jadis, pour leur mode d'existence, auprès des gouvernements : la Révolution discute en leur faveur. Ils ne batailleront plus comme au temps du moyen âge, elle bataille pour eux. Ils n'ont qu'à laisser faire leur jeune et sauvage alliée, qu'à l'exciter seulement quand elle n'avance pas assez vite à leurs côtés : marche, marche !

À l'heure où nous traçons cette préface, la prépondérance juive (pour ne parler que de son développement en France) se trouve énergiquement décrite dans ces réflexions du journal *l'Univers*, à propos de la circulaire du grand rabbin de Paris sur le centenaire de 1789 (5) :

« *En France, les Juifs ne sont-ils pas chez eux ? Ils n'y sont que depuis cent ans, et déjà ils l'ont à moitié conquise. Bientôt elle sera à eux tout entière. Ne possèdent-ils pas aujourd'hui la terre, l'argent, l'influence ? Ne disposent-ils pas du gouvernement et de la presse ? À l'heure actuelle, M. de Rothschild et ses coreligionnaires sont plus maîtres en France que le Président de la République et ses ministres. Ils règnent à la Bourse, et ce palais là, c'est le vrai centre du pouvoir et de l'action* » (6).

Quel chemin parcouru, grand Dieu ! de l'acte de naissance présenté plus haut, à cette mainmise sur le gouvernement de la France !

Mais les fils d'Israël ont dressé eux-mêmes le barrage de bois qui subjugue et humilie toute prépondérance : **la Croix** ! Elle seule peut être, contre eux, le salut de la société moderne, et leur salut, à eux dans la société moderne.

Lyon, le 6 octobre 1889.

CHAPITRE PREMIER

INITIATIVE DANGEREUSE DU PHILOSOPHISME DANS L'OUVERTURE D'UN CONCOURS À METZ EN FAVEUR DES JUIFS (1785-1788)

I. Contraste douloureux qui, à partir de la révolution de 1789, va remplir l'histoire du peuple français et prendre des proportions toujours croissantes : le Christ rejeté et les juifs admis dans la société.

II. Pareil contraste ne pourra être posé par un si grand peuple qu'autant qu'un breuvage empoisonné et assoupissant lui aura préalablement enlevé la claire vue de ce qu'il va faire. Quel est ce breuvage ? Le libéralisme révolutionnaire.

III. Premier essai public du libéralisme dans un concours ouvert en faveur des juifs dans la ville de Metz, en 1788.

IV. Signification du choix de Metz pour ce concours.

V. Sa tenue et sa durée. Dangers qui s'y révèlent.

VI. L'abbé Grégoire, curé d'Emberménil près de Lunéville, s'y fait connaître et obtient la palme.

I

Deux faits d'une incalculable gravité se juxtaposent au début de la Révolution Française : le renvoi du Christ et l'admission des juifs.

Racontant tout au long de ce livre, dans les plus minutieux détails, la manière dont ces deux faits ont été amenés et se sont produits, nous nous bornons ici à présenter leur formule précise :

Premier fait historique : Le Christ rejeté en tête de la Déclaration des Droits de l'Homme ;

Second fait historique : Les juifs admis dans la société, en vertu de cette même Déclaration des Droits.

Ces deux faits, enchaînés l'un à l'autre, rappellent un contraste douloureux du passé : la préférence donnée à **Barabbas** sur Jésus ; conséquemment l'échange de Barabbas contre Jésus, puisque l'auguste fils de David appartenait, en propre, au peuple d'Israël, par Son sang, Ses miracles, Son patriotisme. Ils rappellent cette préférence, cet échange ; hélas ! ils devaient aussi faire entrer le peuple français dans des phases de déception, de décadence et d'appauvrissement, où les juifs ont marché les premiers. Un mot sur cette primauté malheureuse :

L'immense clamour : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* n'a pas été, pour le peuple juif, l'épisode le plus calamiteux de la Passion, quoiqu'il ait été le plus grave. La raison en est qu'ici-bas le sang du Christ n'exclut personne de Ses effluves de miséricorde et de tendresse. Il purifie, en rosée d'amour et de rafraîchissement, les juifs aussi bien que n'importe quels autres hommes, dès que ces pauvres aveugles, se souvenant de la bienheureuse Passion (suaves et consolantes expressions de la sainte Liturgie) (7), consentent à profiter du sang divin. L'épisode le plus calamiteux de la Passion, source d'ignominies et de désastres pour le peuple d'Israël, a été la préférence donnée à Barabbas sur Jésus.

Le Juste, le bienfaiteur de la Judée, est mis en parallèle avec un infâme voleur et assassin. Une indescriptible vocifération désigne la préférence : Barabbas ! Pilate insiste pour donner aux juifs le temps de revenir sur leur choix. Avec plus de fureur, ils lui répondent : *Pas celui-ci, mais Barabbas !* Ces hommes, dont l'exaspération ne connaît plus de bornes, ne daignent même pas dire JÉSUS, prononcer son nom, tant il leur semble que le prononcer souillerait leur bouche ; ils s'écrient : *CELUI-CI !* non, nous n'en voulons plus ; c'est Barabbas que nous choisissons !

Les résultats de l'échange ne se sont pas fait longtemps attendre. Autrefois, Israël était une nation très noble, ayant grande figure, nonobstant ses défauts combattus par Moïse et les Prophètes. Mais si, depuis dix-neuf siècles, ô israélites de la dispersion, vous avez été réputés *pillards et trompeurs*, si vous avez été considérés comme *gens de rien et de rapine*, si l'accusation d'*homicide contre les chrétiens* vous a été même, parfois, adressée, vous supportez, en cette transmission dégradante, la conséquence du choix fait par vos ancêtres, devant Ponce-Pilate. Au royal fils de David, n'ont-ils pas préféré un voleur ; au sceptre, n'ont-ils pas préféré des fausses clefs ?...

Une préférence, non pas aussi catégorique, amenée peut-être subrepticement, mais non moins déplorable, devait, un jour, s'étaler dans l'histoire du peuple de France. Elle devait, également, impliquer un échange. Nous l'avons désignée ainsi : Le Christ rejeté et les juifs admis dans la société. On avait crié en Judée : Grâce pour Barabbas, mort au Christ ! On devait décréter en France : **Renvoi du Christ, entrée des juifs !** Les lois ont été l'expression de ce contraste lugubre. Les lois manifestent

les pensées et les volontés d'un peuple. Si, à une heure de la vie du peuple français, les mêmes lois ont dit au Christ : *Sortez !* et aux juifs : *Entrez !* un grand méfait a été commis. L'échange, pour la France, ne sera que trop réel : **en lui ôtant le Christ, on lui donne les juifs !** Quelle disproportion, ô ciel !

Le Christ rejeté du nouvel ordre social tandis que les juifs y sont admis : lugubre et pénible contraste, affront à la Divinité qui ne s'est pas accompli, comme à Jérusalem, dans l'effervescence d'une matinée, mais à la longue, avec un calme effrayant, après une série d'événements amenés par une logique inexorable. Cet affront n'a pas été un acte criminel, explicite et rapide comme le fut la préférence de Barabbas sur Jésus ; mais il a été la conséquence d'idées criminelles, de doctrines criminelles, attendu que, depuis le christianisme, les peuples ne se conduisent que par les idées.

L'affront et le contraste ont descendu, lentement et graduellement, des gestes de la Constituante, dans les gestes du pays, se sont étendus comme une tache sombre, et maintenant qu'aperçoivent, bon gré mal gré, tous les yeux ? Ceci : le Christ rejeté bruyamment de partout, et les juifs admis superbement partout. Pour l'expansion douloureuse du contraste, la Providence a permis un siècle !

Au nombre des personnes qui furent spectatrices et aussi victimes de la sombre tragédie de la fin du siècle dernier, une seule, peut-être, pressentit, avec son intuition de femme chrétienne et de princesse de France, ce qui allait advenir ; nous voulons parler de **Madame Élisabeth**. Le lendemain de l'admission des juifs à tous les emplois par l'Assemblée Constituante, la royale princesse écrivait en ces termes à madame de Bombelles :

« L'Assemblée a mis hier le comble à toutes ses sottises et ses irréligions en donnant aux juifs le droit d'être admis à tous les emplois. Je ne puis te rendre combien je suis en colère de ce décret. Mais Dieu a ses jours de vengeance, et s'Il souffre long-temps le mal, Il ne le punit pourtant pas avec moins de force » (8).

Et encore la pieuse princesse n'entrevit-elle qu'une partie de la vérité ! Elle signale, à propos des irréligions de l'assemblée qui excitent sa colère, l'entrée des juifs, elle ne songea pas au

contraste avec le renvoi du Christ. C'est ce contraste que nous allons mettre en relief.

II

Avant tout, nous nous sommes posé cette question : Comment un pareil contraste « le renvoi du Christ et l'admission des juifs » a-t-il pu arriver à se produire en pays de France ? Ce n'est pas de sang-froid, lorsqu'on s'appelle la France, qu'on dit au Christ : *Sortez, et aux juifs : Entrez.* Il faut qu'il y ait eu préalablement quelque chose qui ait troublé la raison du peuple le plus éclairé de la terre, le plus religieux, le plus courtois dans ses formes et le plus chevaleresque dans ses procédés. De fait, une **grande cause de trouble** a préparé ce contraste.

À la fin du XVIII^e siècle, la France buvait à une coupe empoisonnée et assoupiissante. Un breuvage perfide commençait à bouleverser son tempérament. Quel était ce breuvage ?

La Révolution, brillante, hardie, fascinatrice et terrible comme une Athalie ou une Agrippine, devait, ainsi que ces femmes ambitieuses des temps anciens, procéder avec astuce et ne reculer devant aucun moyen. Tous les métiers sont bons à qui est dévoré par l'ambition ! Dès le principe, la Révolution s'est faite **empoisonneuse**, mais avec art, avec habileté ; elle a rappelé et dépassé les combinaisons d'Agrippine et de Locuste.

Refaisons, un instant, par la pensée, Rome païenne : Locuste est une fameuse empoisonneuse du temps des Césars. Elle doit d'abord faire périr l'empereur Claude, par ordre d'Agrippine. Elle est appelée au Conseil ; on lui demande de mettre du génie dans ses creusets ! un poison trop rapide rendrait manifeste le meurtre de Claude ; un poison trop lent lui donnerait le temps de se reconnaître, et de rétablir les droits de Britannicus, son fils. Locuste comprend, et trouve quelque chose de recherché en fait de poison, qui troublera la raison et n'éteindra que lentement la vie (9).

Un eunuque fait prendre à l'infortuné César le poison dans un champignon qu'il savoure avec délices : il meurt hébété !

Un an après, Locuste débarrasse Néron de Britannicus qui le gênait. Cette fois, on lui demande non un poison lent, timide, secret, comme celui qu'elle avait si raffinement composé pour Claude, mais un poison actif, prompt, foudroyant. Britannicus tombe raide mort à la table impériale.

Locuste eut des élèves, Néron lui permit de former des disciples, de tenir école d'empoisonnement. L'histoire, en effet, et la peinture, la représentent essayant ses venins sur de malheureux esclaves, dont les uns se tordent à ses pieds, et les autres deviennent fous (10). Revenons à notre époque.

Qui eût jamais pensé que Locuste put être dépassée ? La Révolution s'est chargée de ce sinistre progrès.

En effet, depuis l'apparition du christianisme dans le monde, tout a revêtu une forme plus haute, plus spiritualisée, même le mal, même l'empoisonnement. On empoisonne les esprits et les mœurs, comme autrefois on empoisonnait les corps : avec génie ! Ne dit-on pas, sous les siècles chrétiens, ***le poison de l'hérésie, le poison de l'erreur*** ? L'ombre de Locuste, assurément, hantait déjà les conciliabules du manichéisme, de l'arianisme, du calvinisme, du voltaïrianisme ; mais, à la date de 1789, la Révolution, s'inspirant de l'empoisonneuse et avide de la dépasser, imaginera dans l'ordre intellectuel et social quelque chose de recherché en fait de **poison, qui troublera la raison, n'éteindra que lentement la vie chez les peuples chrétiens** : qu'est-ce donc qu'elle imaginera ?

Le libéralisme (11).

En effet, pour arriver à troubler la raison chez un peuple comme celui de France et à éteindre lentement sa vie, il faut un breuvage qui soit tout à la fois poison, philtre, narcotique : le poison tue ; le philtre enivre ; le narcotique assoupit.

Tous ces effets réunis sont nécessaires pour venir à bout de la robuste constitution d'une nation chrétienne.

Il s'agit de **tuer en elle les idées chrétiennes** ; en même temps, **d'enivrer les âmes généreuses** ; en même temps encore, **d'endormir les honnêtes gens** : tout cela, du même coup. Le libéralisme sera cette habile mixture, ce terrible breuvage. Qu'on le décompose, on y trouve les trois éléments : poison, philtre, narcotique.

Le poison d'abord

De même qu'on rencontre, dans les champs, des plantes vénéneuses, on rencontre aussi, dans l'ordre intellectuel, des doctrines mauvaises, des opinions pernicieuses. L'Église a beau les extirper, elles reparaissent avec la facilité et la ténacité des mauvaises herbes : par exemple, **la négation du péché original** ; par exemple encore, **l'omnipotence de la raison** au tribunal de laquelle tout doit se soumettre, **la suffisance des forces humaines pour faire son chemin et la suffisance des forces sociales** pour conduire les peuples. Productions vénéneuses de tous les siècles, **le philosophisme** du XVIII^e les avait considérablement fait surgir, et propagées. La Révolution n'aura qu'à se baisser pour les cueillir. Elles formeront le premier élément de son terrible breuvage.

Outre le poison, le philtre

Il y a, dans le trésor des langues humaines, des mots qui ont le pouvoir d'exciter des transports, d'enivrer, de passionner, ce sont : **les mots magiques de liberté, de fraternité, d'égalité**. L'Évangile avait purifié ces mots, les avait expliqués, et, déposant en eux un ferment divin, les avait tellement élargis qu'ils exprimaient des idées nouvelles. Aussi longtemps qu'ils étaient demeurés rattachés à l'Évangile, ils avaient pénétré et travaillé le monde d'une façon d'autant plus sûre et salutaire qu'elle était douce, pondérée, respectueuse. Mais voici qu'au XVIII^e siècle le philosophisme s'empare de ces mots et les explique. Aussitôt, ils **perdent leur ferment divin et tournent au philtre** (12). L'Assemblée Nationale dans la célèbre **nuit du 4 août 1789**, qui sera un enivrement sans précédent dans l'histoire des peuples, fera l'expérience de ce philtre (13). Ils entrent donc comme deuxième élément dans le breuvage enchanteur et funeste que prépare la Révolution.

**Le narcotique, enfin,
s'y trouve comme un troisième élément.**

Entre tous les sentiments dont le cœur de l'homme a été doué, il en est un qui se distingue par une grande noblesse quand la vérité est son guide, mais qui devient un extrême danger lorsqu'il ne s'inspire que de lui-même : c'est le **sentiment de tolérance, d'indulgence**. En effet, quand elle prend pour guide la vérité, la tolérance se traduit en compassion pour les personnes ; mais elle se refuse à reconnaître les erreurs : **compassion pour la personne, réprobation de l'erreur, telle est l'expression de la tolérance catholique**. Au contraire, lorsqu'elle ne s'inspire que d'elle-même, la tolérance, s'égarant dans la mollesse des croyances ou dans une sensibilité fausse et outrée, devient **l'indulgence pour les erreurs non moins que pour les personnes, et excuse tout inconsidérément : actes de faiblesse et doctrines coupables**.

L'Église avait toujours rattaché soigneusement ce sentiment à la vérité. Le philosophisme au XVIII^e siècle l'en détache. C'est alors que dans la société prennent cours des maximes comme celles-ci :

« *La tolérance est mère de la paix* » ;

« *La tolérance seule a pu étancher le sang qui coulait d'un bout de l'Europe à l'autre* » ;

« *Si Dieu l'avait voulu, tous les hommes auraient la même religion, comme ils ont le même instinct moral : soyez donc tolérant.* »

Ce système de tolérance, encouragé, propagé, sera l'opium, le narcotique dont la Révolution a besoin. Elle s'en servira pour endormir toutes les querelles religieuses, mieux encore, pour endormir, si c'est possible, les religions elles-mêmes. Une foule d'honnêtes gens, de bonnes gens, ne demanderont plus qu'à s'engourdir, à s'assoupir et à rester neutres, nonobstant les sévérités de la théologie.

Troisième élément du breuvage révolutionnaire ! Et ainsi : omnipotence de la raison au tribunal de laquelle tout doit se soumettre ; suffisance des forces humaines pour faire son chemin, et suffisance des forces sociales pour conduire les peuples (poi-

son) ; grands mots de liberté, d'égalité, de fraternité (philtre) ; sentiment de tolérance réciproque non seulement pour les personnes, mais pour les doctrines (narcotique) ; tel est le **perfide breuvage** qui, comme au temps de Locuste, doit **troubler la raison, et n'éteindre que lentement la vie**. Les uns seront enivrés, les autres assoupis, un grand nombre tués à la longue. Cette mixture recevra, dans la suite, son nom caractéristique : **le libéralisme**.

III

Ce fut, comme bien on pense, le philosophisme préparateur de la Révolution qui entreprit de faire le premier essai public du funeste breuvage. Il le fit à propos de la question juive.

Observation préalable, importante : avant d'être transportés dans une question aussi publique que l'était celle des Israélites, les essais des poisons et pavots de la nouvelle doctrine furent longtemps privés et, même, très multipliés. Les sophistes, progéniture du philosophisme, faisaient le vilain métier, auprès du noble peuple de France, d'être des valets d'empoisonnement, d'enivrement et de folie.

Il n'est pas inutile de rappeler que le philosophe digne de ce nom n'a rien de commun avec **le sophiste** : le premier cherche à connaître ou à faire connaître la vérité ; le second ne cherche qu'à la défigurer ou à l'obscurcir par de fausses subtilités. Le mot sophiste signifie, d'après l'étymologie grecque, **trompeur** dans ses subtils et insidieux raisonnements. Ne semble-t-il pas qu'on aperçoive un homme qui prépare et infiltre, dans la pensée d'autrui, un poison subtil ?

Platon, dans un de ses admirables dialogues, appelle tour à tour le sophiste : chasseur de jeunes gens riches, pêcheur à l'hammeçon, commerçant faisant négoce de connaissances à l'usage des âmes, charlatan. Sous ce badinage, le grand moraliste laissait percer une ironie profonde et un sens sérieux ; aussi, quand il veut opposer la sophistique à la vraie philosophie, le pur amour du beau et du bien à la recherche des faux brillants et des vaines apparences, il caractérise ; et pour ainsi dire grave en deux traits profonds **la différence du philosophe et du sophiste** : **Celui-là, dit-il, tend vers l'être ; celui-ci va au néant** (14).

Combien cet arrêt de la sagesse antique se trouvait justifié au XVIII^e siècle par les doctrines subversives des malfaiteurs intellectuels devenus plus dangereux sous le soleil de la vérité chrétienne ! On a dit d'eux, en les rattachant à ceux du temps de Platon :

« Race des sophistes ! race éternelle, moqueuse, implacable, qui cherche l'erreur avec passion, et pour qui l'ombre, quelque forme qu'elle prenne, est une découverte et une félicité. Socrate entendait leurs voix autour de lui, lorsqu'il enseignait à la jeu-

nesse athénienne l'existence et l'unité de Dieu ; ce furent eux qui lui versèrent la ciguë pendant qu'il prophétisait à ses disciples l'immortalité de son âme et de la leur. Jésus-Christ les vit au pied de sa croix, et l'Église, héritière de toutes les vérités qu'il a données au monde, n'a pas cessé un seul jour de les traîner à sa suite. Il n'est pas un progrès dans la lumière qu'ils ne combattent par un progrès dans l'art du doute et de la négation. Socrate fut leur première victime, Jésus-Christ fut la seconde ; ils espèrent que le genre humain sera la troisième, et ils y travaillent ardemment » (15).

Le genre humain, leur victime ! C'est ce grand meurtre, en effet, qui se préparait et allait commencer en 89. Le sophiste, dont le style enchanteur distillait avec plus de perfidie les pavots de la tolérance, la vapeur enivrante des idées libérales et le venin du déisme, était le célèbre citoyen de Genève, **Jean-Jacques Rousseau**.

Il est juste de reconnaître qu'à côté des sophistes astucieux, il y en avait d'inconscients qui devaient contribuer à l'empoisonnement du beau pays de France, uniquement par ignorance, par éducation incomplète, par préjugés. Moins dangereux au premier abord, ils le deviennent, parce qu'ils servent, hélas ! **d'intermédiaires**.

L'histoire raconte que dans certains empoisonnements de Locuste, deux esclaves étaient employés. Le premier servait un breuvage trop chaud, mais inoffensif ; les lèvres des convives pouvaient s'en approcher pour mieux tromper la victime ; l'autre esclave, avec l'eau froide, versait le poison. Pareillement, **il y aura deux sortes d'échansons du breuvage révolutionnaire : les uns disposeront les peuples à l'accepter, les autres le feront prendre**.

Après cette observation préalable, revenons à la question juive :

Les essais du libéralisme, avons-nous dit, furent longtemps privés, en ce sens qu'ils n'émanaienat point d'une réunion publique, d'une assemblée. Les brochures, les pamphlets étaient ses organes ; **les salons, les dîners** entendaient ses premiers épanchements, mêlés à ceux du champagne. Fronde des salons,

libéralisme des femmes, tel est le titre d'un très curieux passage dans un des savants ouvrages de Taine :

« *Les salons s'ouvrent à la philosophie politique, par suite au Contrat Social, à l'Encyclopédie, aux prédications de Rousseau, Mably, d'Holbach, Raynal et Diderot* » (16) ;

« *Un mot redoutable, celui de citoyen, importé par Rousseau, est entré dans le langage ordinaire, et, ce qui est décisif, les femmes s'en parent comme d'une cocarde* » ;

« *Vous savez combien je suis citoyenne, écrit une jeune fille à son amie. Comme citoyenne et comme amie, pouvais-je recevoir de plus agréables nouvelles que celle de la santé de ma chère petite et de la paix* » (17).

En tout cela, il n'y avait encore que des essais privés de libéralisme. Mais voici venir un essai public, et c'est à propos de la question juive qu'il va se tenter.

Les juifs avaient suivi en observateurs très habiles le développement du mouvement libéral. Évitant avec soin, par religion autant que par prudence, la protection, du moins ouverte, des philosophes qui se posaient en adversaires déclarés du Christianisme et de la Révélation, ils s'étaient particulièrement attachés aux célébrités qui confinaient à la fois au philosophisme et au christianisme, par exemple **Malesherbes**, **Montesquieu**.

Ce dernier surtout était leur homme. L'auteur de *l'ESPRIT DES LOIS* avait parlé des juifs en termes extrêmement favorables dans un chapitre intitulé : *Très humbles remontrances aux inquisiteurs d'Espagne et de Portugal* (18). Aussi l'autorité de son nom était-elle invoquée par eux à tout propos, dans leurs requêtes à Versailles, dans les plaidoiries de leurs avocats. Ils profiteront de Rousseau, mais ne s'appuieront pas sur lui. Ils s'appuient sur Montesquieu. Une critique très fine, quoique non chrétienne, comparant entre eux Montesquieu et Rousseau, a noté ces différences :

« *L'Esprit des lois marqua, dans l'histoire de la pensée humaine, une des grandes dates du XVIII^e siècle. Comme la statue dont parle Bacon, qui, sans marcher elle-même, indique du doigt la route, L'Esprit des lois posait sous tous leurs aspects les problèmes politiques dont la solution préoccupait tous les esprits, ceux, du moins, auxquels l'avenir apparaissait incertain et couvert de sombres nuages. Il s'adressait aux*

hommes de raison et d'expérience, aux hommes d'État et aux penseurs ; il échappait, par cela même, aux entraînements de la foule, qui ne veut pas être éclairée, mais émue. Au contraire, Rousseau, moins réservé que Montesquieu, amoureux jusqu'à l'excès de la popularité, ne craignait pas de parler, en ces terribles matières, le langage de la passion. Aussi Rousseau fit-il de nombreux disciples ; il créa véritablement une école et un parti dont la Déclaration des Droits de l'Homme fut l'expression et le drapeau. Montesquieu n'obtint que l'admiration des sages et des esprits cultivés, et L'Esprit des lois resta ignoré du peuple » (19).

Les juifs, eux, ne l'ont pas ignoré ! ils ont compris le signe indiqué par le doigt de la statue. Avant de profiter du grand agitateur qui est Rousseau, ils s'attachent aux modérateurs, qui sont Montesquieu et Malesherbes (20).

Tout à coup, le journal le *Mercure de France* annonce cette nouvelle : la ville de Metz vient de mettre au concours cette question : est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France ? L'initiative de ce concours est prise par la *Société Royale des Sciences et des Arts* de la ville.

Un pareil sujet, à première vue, ne présentait rien que de très pacifique et de convenablement libéral. Il ne pouvait qu'exciter la curiosité et la sympathie. Il produisit une certaine émotion.

« Ce concours, ouvert par une société littéraire des plus importantes, eut un grand retentissement, et le Mercure de France en parla dans d'excellents termes » (21).

Mais il s'en faut de beaucoup que les chefs et les publicistes du peuple français aient compris la gravité de la tentative du philosophisme en faveur des juifs ; effet du breuvage ! On ne s'aperçut pas que l'ouverture de ce concours équivalait à celle d'une **brèche** ; Metz, malgré ses citadelles, allait laisser passer l'invasion sémitique, et le philosophisme était le traître ! M. de Bonald a dit, avec grande justesse, dans ses *Mélanges* :

« La philosophie, lasse de ne régner que dans la littérature, prit les rênes du gouvernement politique... Les juifs furent les premiers objets de ses affections philanthropiques » (22).

C'est vrai, **les juifs furent les premiers objets de ses affections philanthropiques** ; mais l'éminent publiciste se trompe, et à sa suite d'autres écrivains, en plaçant le début des sympathies du philosophisme pour les juifs à la date de l'Assemblée Constituante, en 1791 : c'est à Metz qu'il faut placer ce début, en 1788.

IV

Le choix de Metz n'était pas sans signification. À cette ville, comme à celle de Strasbourg, se rattachaient, pour les juifs de France, les souvenirs les plus amers.

Nous avons raconté, dans notre premier volume, comment, durant quatre cents ans, les juifs avaient été contraints de sortir chaque soir de Strasbourg, au son de la trompe, pour aller chercher gîte et sommeil ailleurs ; et aussi comment, la fierté de Cerfber se révoltant un soir devant cette coutume, l'adroit et tenace israélite avait conquis, dans Strasbourg, non seulement le droit de séjour, mais même celui de propriété. De Strasbourg donc, l'idée de devenir **propriétaires** avait été réveillée, communiquée et stimulée chez tous les israélites du reste de la France.

Au choix de Metz venait se rattacher une autre idée : celle de réhabilitation, de réparation, nous croirions presque de revanche, tant les documents sont étranges ! En effet, c'était à Metz qu'avait eu lieu l'exécution de Raphaël Lévy, qui fit tant de bruit en France, vers la fin du XVII^e siècle. Voici ce qui l'avait motivée ; nous empruntons le récit aux *Archives israélites* :

C'était en 1669. Raphaël Lévy, né au village de Chellaincourt, à quatre lieues de Metz, habitait Boulay, bourgade du département de la Moselle et qui dépendait alors du duché de Lorraine. C'était un pauvre marchand de bestiaux, comme il s'en trouve encore aux environs de cette ville ; et avec ce commerce très pénible, peu lucratif, il élevait une famille composée de sa femme, d'un fils et d'une fille, déjà fiancée ; il était parvenu à l'âge de 56 ans, sans qu'aucune plainte se fût élevée contre lui, jusqu'à la fatale journée du 25 septembre 1669, veille de la grande fête des Trompettes. Il partit ce jour-là, un mercredi, à 7 heures du matin, de Boulay, à cheval, et accompagné de son fils, pour aller acheter à Metz de l'huile et y chercher une corne de bétier pour la fête du lendemain. À 3 heures de l'après-midi, il se trouvait de retour aux Étangs, où il fit ferrer son cheval, et à 4 heures il rentrait à Boulay avec son fils et le meunier de l'endroit. On sait d'ailleurs que la veille des fêtes, les juifs rentrent de bonne heure pour ne pas s'exposer à violer certains préceptes.

Le même jour, à 1 heure du soir, une nommée Mangeote Willemin, femme de Gilles Lemoine, charron du village de Glatigny, allait à une fontaine, à deux cents pas du village, pour y laver quelques linges ; son enfant, nommé Didier, âgé de 3 ans, marchait derrière elle ; il parait qu'elle n'y fit pas attention et que l'enfant courut sur la route et entra dans la forêt de Hayez, où il s'égara, et comme c'était aux approches de l'hiver, il fut probablement dévoré par les loups, et, en effet, le 26 novembre suivant, quatre porchers trouvèrent dans ce bois une tête d'enfant très défigurée avec un col de chemise.

La mère s'étant retournée, ne voyant plus son fils, courut avertir son mari ; ils se mirent ensemble à la recherche et découvrirent les vestiges des pas de l'enfant sur la route ; mais, au lieu de traverser cette route et d'entrer dans le bois, le père eut la malheureuse idée que l'enfant avait pris le chemin de Metz et il se dirigea vers cette ville ; ayant rencontré un cavalier de la compagnie du comte de Vaudemont et lui ayant demandé des nouvelles de l'enfant, ce cavalier dit qu'il avait trouvé un juif avec une grande barbe noire et monté sur un cheval blanc, qui portait un enfant devant lui, et qu'à sa rencontre il s'était éloigné du grand chemin de la portée d'un coup de pistolet. Le père courut à Metz jusqu'à la porte dite des Allemands. Là, on lui apprend qu'on avait vu entrer le nommé Lévy de Boulay, et qu'il logeait ordinairement dans la rue des Juifs, chez son parent nommé Garçon. Il se rend dans cette rue et demande son enfant ; on lui répond qu'on ne sait ce qu'il veut dire. Huit jours après, le 30 octobre, le père déposait sa plainte chez le lieutenant criminel du bailliage de Metz.

L'instruction du procès prouva que l'enfant n'avait pas été dévoré par les loups. Le Parlement de Metz conclut à l'enlèvement, au crime ; Raphaël Levy fut condamné à être brûlé vif, et la sentence fut exécutée le 17 janvier 1670. Continuons avec les Archives : Vendredi 17 janvier, au matin, on lui fit lecture de l'arrêt ; de son cachot, on le conduisit à la chambre destinée aux tortures ; alors il dit aux commissaires de consigner par écrit ce qui suit :

Que tout ce qu'il pourrait dire, tout aveu que la douleur de la torture pourrait lui arracher, n'est que mensonge ;

car lui, il est innocent, et tout Israël est innocent ; qu'il n'en accusait pas ses juges, mais bien les témoins.

Sur cela, l'homme saint et pieux supporta toutes les tortures sans dévier de la vérité et de la justice depuis le commencement jusqu'à la fin, et les douleurs les plus aiguës ne purent le décider à avouer ce mensonge par la plus faible parole ; il persista dans la vérité, disant que lui, ainsi que tout Israël, était innocent. Comme il faillit perdre l'âme par les grandes souffrances, on voulut lui faire boire du vin pour le fortifier, mais il le refusa, parce qu'il n'était pas selon les rites hébraïques ; alors on le retira de la torture et on le conduisit dans une chambre, où on le fit asseoir devant le feu pour le réchauffer : plusieurs personnes vinrent ensuite pour l'engager à parler, mais il ne prêta l'oreille à personne et il désira qu'on lui envoyât des israélites. Cette demande lui ayant été accordée, alors Seligman, le syndic, et rabbi Zanville, allèrent le trouver et le consoler ; il leur recommanda sa femme et ses enfants, puis il pleura, pria, mit ses phylactères. À 2 heures après midi, on le fit extraire de sa prison et on le conduisit devant l'église métropolitaine, afin de demander pardon ; mais il ne voulut ni prendre le cierge, ni demander pardon, car, disait-il, il ne veut ni ne doit demander pardon pour un forfait qu'il n'avait pas commis ; de là on le conduisit jusqu'en Fournirue, où une voiture l'attendait pour l'asseoir ; il dit que, comme Dieu lui avait donné la force de supporter de pareilles souffrances, il continuera à lui en donner encore pour sanctifier son saint nom et aller au lieu du bûcher. Plusieurs vinrent encore l'engager à faire des aveux ; mais il les repoussa, leur disant :

« Ne voyez-vous donc pas le ciel ouvert et deux anges prêts à recevoir mon âme ? »

Plusieurs chrétiens attestent avoir entendu ces paroles sortir de sa bouche.

C'est ainsi qu'il alla à pied jusqu'en Champ-à-Seille, lieu où était allumé le bûcher ; on lui fit encore lecture de l'arrêt, l'avertissant de bien faire ses réflexions et de faire ses aveux ; mais il resta toujours fidèle à la vérité, protestant de son innocence. Il s'approcha du bûcher qu'on lui avait apprêté ; alors le bourreau lui couvrit le visage de paille pour ne point

voir le feu, mais il l'ôta de sa figure, et en moins d'un quart d'heure son corps fut brûlé et anéanti (23).

Les *Archives israélites* font suivre le récit de cette réflexion :

« *Si cet homme avait appartenu à la communion chrétienne, les Chateaubriand, les Lamartine auraient chanté sa mort ; mais un pauvre juif, marchand de bestiaux, qui s'en inquiétait ?* » (24)

Détrompez-vous, *Archives israélites*, le marchand de bestiaux a trouvé mieux que le chantre d'Eudore dans les *Martyrs* : Metz, elle-même, après l'avoir condamné et brûlé, a pris en mains la cause de son peuple. Toutefois l'impartialité nous fait dire : Là encore l'effet du breuvage ! car à un siècle de distance (1670-1788), Metz était retournée ; en voici la preuve, dans cet aveu à propos du concours ouvert en faveur des juifs :

« *L'initiative prise par la Société littéraire de Metz avait une grande importance. Ce rôle appartenait bien à la cité de Metz, ville libérale par excellence, qui depuis plusieurs siècles possédait dans son sein une juiverie modèle, et qui, réfractaire à la persécution contre les protestants, eut au contraire, et à plusieurs reprises, des échevins de la religion réformée. Il appartenait aussi aux hommes libéraux, qui componaient la Société Royale des Sciences et des Arts et qui étaient en contact fréquent avec les juifs du pays, de faire revenir l'opinion publique de l'erreur séculaire dans laquelle on était tom-bé au sujet des juifs, et de rechercher les moyens de les rendre plus utiles au pays et heureux eux-mêmes, en les affranchissant de la réprobation que l'on faisait peser sur eux* » (25).

Pour nous, nous ne pouvons que raisonner ainsi : si Raphaël Lévy a été innocent, la Providence, qui se sert de tout, consolait les cendres du pauvre marchand de bestiaux par le premier signal d'une réparation envers son peuple ; s'il a été coupable, l'audace juive est effrayante puisque, du lieu du crime et du bûcher qui l'avait puni, elle jetait à la société chrétienne le défi de son émancipation.

TABLE DES MATIÈRES

À qui s'adresse l'hommage de ce livre	5
CHAPITRE I – Initiative dangereuse du philosophisme dans l'ouverture d'un concours à Metz en faveur des juifs (1785-1788).	9
I. Contraste douloureux qui, à partir de la Révolution de 1789, va remplir l'histoire du peuple français et prendre des proportions toujours croissantes : Le Christ rejeté et les juifs admis dans la société.	9
II. Pareil contraste ne pourra être posé par un si grand peuple qu'autant qu'un breuvage empoisonné et assoupissant lui aura préalablement enlevé la claire vue de ce qu'il va faire. Quel est ce breuvage ? le libéralisme révolutionnaire.	13
III. Premier essai public du libéralisme dans un concours ouvert en faveur des juifs dans la ville de Metz, en 1783.	18
IV. Signification du choix de Metz pour ce concours.	23
V. Sa tenue et sa durée. Dangers qui s'y révèlent.	27
VI. L'abbé Grégoire, curé d'Emberménil, près de Lunéville, s'y fait connaître et obtient la palme.	30
CHAPITRE II – Le Christ rejeté par l'Assemblée Nationale (1789).	33
I. Nom donné dans les Écritures à l'Adversaire de Dieu : <i>le Serpent barre</i> ou levier. Ce nom se réalise d'une façon saisissante en 1789.	33
II. Absence lugubre qui éclate dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, nonobstant toutes les apologies qu'on a essayé d'en faire : la pierre angulaire de l'ordre social, le Christ, en a été rejeté.	36
III. Il est historiquement certain que les législateurs de 89 ont voulu se débarrasser du Christ comme pierre de l'angle.	39
IV. Noirceur de ce rejet du Christ. Contraste poignant entre la Déclaration des Droits de l'Homme et la Loi Salique, l'une, constitution de la France à son âge mûr, l'autre, constitution de la France dans son enfance.	45
V. Les destinées de la pierre angulaire et les destinées de la France officielle se séparent.	50
VI. Ce que celle séparation sera pour la France.	54

CHAPITRE III – Une machine de guerre entre les mains des juifs.	57
I. La déclaration des droits de l'homme devient machine de guerre entre les mains des juifs. La société française s'est inspirée avec ivresse, pour faire la Révolution, du paganisme condamné par l'Évangile ; le cheval de Troie, antique machine de guerre lui fera comprendre ce qui s'est passé à propos des juifs.	57
II. Récit, d'après Virgile, de l'introduction du perfide cheval dans les murs de Troie, les Grecs en sortirent : de la Déclaration des Droits de l'Homme, sortent les hébreux modernes.	60
III. Par qui cette funeste machine des Droits de l'Homme aurait été construite ; ce que les documents historiques laissent entrevoir.	64
IV. Les plus élémentaires précautions de la prudence négligées par l'Assemblée Constituante et par les gouvernements qui lui succéderont.	73
V. L'épisode des serpents qui enlacent Laocoon, au moment où le cheval est introduit dans les murs de Troie, se renouvelle aussi au moment où la Déclaration des Droits de l'Homme devient machine de guerre.	77
CHAPITRE IV – Dans quelles circonstances la question juive fut introduite devant l'Assemblée Nationale (août à décembre 1789).	79
I. Des considérations présentées au lecteur dans le chapitre précédent, on passe au détail des faits.	80
II. Ouverture des États Généraux : Une députation juive, venue d'Alsace, de Lorraine et des Trois-Évêchés, en instance auprès de l'Assemblée Nationale. Première tentative, mais qui ne réussit pas, pour introduire la question juive devant l'Assemblée au moment le plus laborieux et le plus critique de l'année 1789 : le curé Grégoire mène l'entreprise.	82
III. Impatience, chez un certain nombre de juifs, d'être reconnus comme citoyens. Motifs de cette impatience :	88
1° les colères amoncelées de l'Alsace ;	
2° la poche au fiel chez les juifs non moins que chez les roturiers et les vilains.	
IV. Nouveau plan : les juifs de Paris prennent l'initiative. S'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme, ils réclament le titre de citoyens, comme étant hommes irréprochables ; et les juifs d'Alsace, pour l'obtenir également, pro-	94

mettent aux Alsaciens de ressembler aux juifs de Paris. Ce plan ne réussit pas.	98
V. La députation juive, après avoir langui plusieurs mois, est introduite à la barre de l'Assemblée pour présenter sa requête, le 14 août (avant-dernière séance de l'Assemblée à Versailles). Il est accordé que l'affaire des juifs sera examinée dans le cours de la session.	100
VI. Introduction officielle de la question de l'affranchissement du peuple juif, la veille de Noël de l'année 1789. On demande à la fois les droits civils pour les juifs, les protestants, les comédiens, le bourreau. Réflexions sur la rencontre singulière, à la barre de l'Assemblée, des juifs et du bourreau. La croix et la guillotine.	106
VII. Robespierre appuie la réhabilitation proposée des juifs et du bourreau. Les historiens israélites, dans leurs récits de cette séance, ont tous omis la funèbre coïncidence. Motif probable de cette omission. L'Assemblée Nationale réhabilite l'exécuteur des hautes-œuvres, mais pas les juifs, l'examen de leur sort est ajourné. Colère du journal le <i>Courrier de Paris</i> .	109
CHAPITRE V – Physionomie de l'Assemblée Nationale dans la question de l'émancipation juive. Ses anxiétés. Elle hésite durant les deux années de son existence à rendre un décret (1789-1791).	109
I. Idéologue, théâtrale et présomptueuse, l'Assemblée Nationale (devenue la Constituante) se trouve tout à coup en face d'un fait pratique, le plus grave et le plus obscur en conséquences : l'admission et la fusion des juifs dans la société.	109
II. Son embarras, elle devient soucieuse et réfléchie. Chose remarquable, c'est la seule question qui ait préoccupé, et, même fatigué, la Constituante, pendant toute la durée de son existence, de 1789 à 1791.	115
III. Partisans des juifs au sein de l'Assemblée ; adversaires ; les partisans appartiennent tous aux loges maçonniques, preuve.	117
IV. Quelques portraits de députés relativement à la question juive. Mirabeau : comment s'explique l'attachement qu'il témoigne aux juifs.	120
V. Le prêtre constitutionnel Grégoire, leur plus zélé serviteur ; sa suffisance et ses vues courtes et dangereuses dans la question juive ; ses efforts pour faire décréter l'émancipation le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy.	124

VI. L'abbé Maury : il combat l'émancipation en athlète du passé.	129
VII. Rewbell leur adversaire le plus acharné ; l'Alsace l'appuie de ses plaintes et de ses colères contre les usuriers. Dernière protection de Louis XVI.	131
VIII. Hésitation croissante de l'Assemblée devant le décret à rendre ; elle reprend et ajourne jusqu'à quatorze fois la question.	133
IX. Motifs de ces hésitations : nullement religieux. Ce qui a dû se passer dans le for intérieur de beaucoup de députés. Leur silence officiel devant ce contraste douloureux : la sortie votée du Christ, et l'entrée imminente des juifs.	136
CHAPITRE VI – Moyens employés par les israélites pour tâcher de vaincre les hésitations de l'Assemblée (1789-1790).	139
I. Les juifs de Paris entreprennent de faire capituler l'Assemblée Nationale. Leur quartier en 1789 ; leur nombre ; leurs chefs ; Cerfber et Berr-Isaac Berr.	139
II. Moyens auxquels ils ont recours pour contraindre l'Assemblée à leur être favorable. Premier moyen : la supplication. Un charme sur plusieurs présidents de l'Assemblée.	143
III. Deuxième moyen : l'influence de l'or.	145
IV. Troisième moyen : la logique ; les juifs en appellent aux droits de l'homme. Arrogance implacable de leurs pétitions. Embarras des législateurs de 89.	147
V. Quatrième moyen : le recours aux faubourgs et à la Commune. Le jeune avocat Godard (1791). Il est surnommé l'avocat des juifs. Son portefeuille entre nos mains.	151
CHAPITRE VII – Phase jacobine de la question juive. Les juifs de Paris ont recours à la Commune et triomphent des résistances de l'Assemblée (1790-1791).	155
I. Cerfber et l'avocat Godard. Phase jacobine de la question juive.	155
II. Godard se présente avec 50 juifs enrôlés dans la garde nationale, devant la Commune de Paris.	158
III. Deux abbés, dont l'un président de la Commune, l'abbé Mulot, et l'autre, l'abbé Bertolio, soutiennent vivement la cause.	161
IV. L'entreprise hardie des juifs : ils font la tournée des 60 districts ou sections de Paris, pour obtenir leur appui ;	164

59 districts sur 60 sont favorables à la demande d'émancipation ; un seul refuse son suffrage : le district des fripiers.	166
V. Forte de toutes ces approbations, la Commune envoie une députation à l'Assemblée Nationale pour obtenir, ou plutôt pour imposer le décret d'émancipation des juifs. Pétition que dépose Godard sur le bureau de l'Assemblée ; il s'y trouve des aveux extrêmement graves. Les délégués sont accueillis avec courtoisie par Talleyrand, mais la question est ajournée.	170
VI. Les juifs se montrent plus fins que Talleyrand. Deuxième intervention de la Commune en leur faveur auprès de l'Assemblée Nationale ; nouvel ajournement.	172
VII. Infatigable ténacité des juifs. La question, ajournée 14 fois, revient une dernière fois, la veille même de la clôture de l'Assemblée. Duport, membre du club des Jacobins, la tranche en faisant un solennel appel à la Déclaration des Droits de l'Homme. L'Assemblée Nationale, acculée, capitule.	175
CHAPITRE VIII – Comme quoi il y a lieu de comparer ici l'entreprise de Louis XVI et l'entreprise de la Révolution par rapport à l'émancipation des israélites.	175
I. La comparaison entre la solution royale et la solution révolutionnaire de la question juive projette une vive lumière sur le cours des événements modernes.	177
II. Points de vue auxquels se plaçait, pour cette solution, le roi Louis XVI ; points de vue auxquels s'est placée la Révolution.	178
III. Première différence capitale : de ces deux modes d'émancipation, l'émancipation graduelle et l'émancipation complète et immédiate, Louis XVI eût adopté le premier ; la Révolution a imposé l'autre, malgré l'opinion publique, malgré l'Alsace, malgré la Constituante elle-même : c'était dans l'esprit de la Révolution.	182
IV. Explication de ces termes : « Dans l'esprit de la Révolution ». Elle a montré, à l'occasion de la question juive, son esprit d'incontinence.	183
V. Terribles inconvénients de ce mode d'émancipation prédits à Godard, dès 1790.	185
VI. Deuxième différence capitale plus grave encore : la Révolution a appuyé l'émancipation des juifs sur les droits de l'homme ; Louis XVI, s'il eût été libre, n'eût jamais choisi une pareille base, désastreuse au-delà de tout ce qu'on peut dire. Comparaisons qui aident à le comprendre.	

VII. Jugement de M. de Bonald sur l'acte de l'Assemblée Constituante concernant les juifs : de quelle manière il est juste de compléter ce jugement.	190
CHAPITRE IX – La journée de l'émancipation. Les israélites admis dans la société française le 27 septembre 1791.	191
I. La journée du 27 septembre et le décret émancipateur.	191
II. L'aspect sombre de cette journée : en même temps qu'elle décrétait l'entrée des juifs dans la société française, l'Assemblée Constituante acceptait l'hommage du livre de Volney sur <i>les Ruines</i>. Les juifs vont, en effet, faire leur entrée à travers d'immenses décombres.	195
III. Comparaison avec l'antique entrée d'Israël dans la Terre Promise à travers les murailles écroulées de Jéricho. Différence des deux situations.	197
IV. L'aspect providentiel de cette même journée : triple modification dans l'existence du vieux peuple hébreu.	199
V. Premièrement, il rompt le joug. Quel joug ?	202
VI. Deuxièmement, il cesse un isolement quarante fois séculaire, pour devenir membre de la société universelle.	205
VII. Troisièmement, il est mandé par la Providence.	208
VIII. Remerciements éternels à la France pour avoir été l'instrument de cette transformation.	211
Notes	213

© Éditions ACRF, 2020
50 ave des Caillols
13012 Marseille

19 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Dépôt légal : août 2020

ISBN 978-2-37752-098-5